

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 juin 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et onzième année**

**Lettres identiques datées du 22 juin 2016, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée**  
**générale et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de l'État de Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Depuis la dernière lettre que nous vous avons adressée, datée du 16 juin 2016, le peuple palestinien, notamment des enfants, ont continué d'être tués, blessés et terrorisés du fait des violations constantes du droit international, du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme de la part d'Israël dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Privé de protection en dépit des dispositions très explicites du droit international qui prévoient la protection des civils vivant sous occupation étrangère, le peuple palestinien continue de subir un nombre incalculable de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre commis par les forces d'occupation israéliennes. Les tensions sont donc demeurées vives et la colère, la peur et la frustration de notre peuple s'accroissent à mesure que la foi dans la paix s'amenuise encore et toujours.

Non seulement chaque lettre que nous vous adressons contient une liste de quelques-uns des crimes commis par la Puissance occupante contre le peuple palestinien et son territoire mais aussi, tragiquement, elle indique les noms et relate les histoires d'êtres innocents qui ont perdu la vie du fait de l'occupation. Chaque nom et chaque histoire font monter un nouvel accès de haine et de colère au sein d'un peuple sous occupation, laissé sans défense face à une puissance occupante monstrueuse qui chaque jour déchaîne contre lui son arsenal meurtrier. Israël, la Puissance occupante, a sans nul doute bénéficié de la culture de l'impunité et de l'état de non-droit qui continue de régner par suite de l'incapacité de la communauté internationale à l'amener à répondre d'une quelconque violation ou d'un quelconque crime qu'il a commis contre le peuple palestinien sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Une telle impunité a non seulement dégagé Israël de ses obligations juridiques en tant que Puissance



occupante, mais elle l'a aussi incité à continuer de commettre des crimes sans craindre d'être sanctionné.

Un parfait exemple de la brutalité insigne de la Puissance occupante s'est manifesté hier, le 21 juin 2016, lorsque le peuple palestinien a encore une fois été confronté au chagrin et à la peine immenses de perdre un autre de ses enfants du fait de l'occupation. La dernière victime en date de la cruauté des forces d'occupation israéliennes est le jeune Mahmoud Raafat Badran (15 ans), originaire du village de Beit Ur al-Tahta en Cisjordanie occupée. Mahmoud, avec ses frères Amir (16 ans) et Hadi (17 ans), ainsi que leurs amis Daoud Abu Hassan (16 ans) et Majd Badran (16 ans), étaient sur le chemin du retour de la seule piscine environnante. L'itinéraire emprunté les faisait passer à proximité d'une route de contournement israélienne, également appelée « route 443 » ou « route de l'apartheid ». La voiture a brusquement subi les tirs nourris des forces d'occupation israéliennes postées non loin de là, tuant Mahmoud et blessant gravement les autres jeunes garçons dans la voiture. La Société du Croissant-Rouge palestinien a déclaré que les forces d'occupation israéliennes avaient empêché les ambulanciers d'intervenir auprès des garçons palestiniens blessés pendant plus de 90 minutes. En outre, trois des jeunes garçons qui ont finalement pu être emmenés à l'hôpital pour y être soignés avaient été blessés par balle à la tête et à la poitrine.

Il convient de préciser que la « route 443 » est une route réservée aux seuls Israéliens, qui s'étend sur une longueur de 25 kilomètres, dont plus de la moitié traverse la Cisjordanie occupée. Non seulement ces routes de l'apartheid vont à l'encontre de la liberté de circulation et d'accès des Palestiniens, avec des répercussions dévastatrices sur la santé, l'éducation et les moyens de subsistance, mais elles ont également consolidé et renforcé la présence de colonies de peuplement israéliennes illégales dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, assurant aux colons illégaux un accès privilégié, au détriment de la population civile palestinienne autochtone.

En ce qui concerne le meurtre tragique de Mahmoud, une porte-parole militaire de la Puissance occupante a affirmé que les jeunes garçons avaient été « touchés par erreur », les forces d'occupation israéliennes étant à la poursuite de Palestiniens ayant prétendument « lancé des pierres et des bombes incendiaires » à des colons illégaux sur la route réservée aux seuls Israéliens susmentionnée. La communauté internationale ne doit pas accepter que la Puissance occupante, qui, conformément à la quatrième Convention de Genève, est tenue de protéger le peuple occupé, continue de frapper « par erreur » les civils palestiniens, y compris des enfants. Même si les forces d'occupation étaient en train de donner suite à des allégations de jet de pierres, comment peut-on justifier qu'elles aient criblé une voiture de balles et tiré sur des personnes à la tête et à la poitrine? Comment la Puissance occupante, qui se trouve également être membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, peut-elle être autorisée à se conduire de manière aussi criminelle et continuer à tuer, blesser et détruire les vies de tant de Palestiniens, jour après jour? Comment la communauté internationale peut-elle encore permettre à la Puissance occupante de perpétrer ces crimes en toute impunité? Les dirigeants palestiniens demandent qu'une enquête internationale soit menée sur ce dernier crime afin d'amener ses auteurs à en répondre, et à répondre de la destruction qu'ils ont à nouveau causée au sein d'une famille palestinienne. C'en est assez.

Malheureusement, ce n'est pas la première tragédie à laquelle la famille de Mahmoud doit faire face en 50 années d'occupation par Israël. En effet, le père de Mahmoud, diplomate au Ministère des affaires étrangères de l'État de Palestine, a été fait prisonnier par les forces d'occupation et placé en détention dans une prison israélienne pendant 16 ans. Pendant ce temps-là, les forces d'occupation israéliennes ont de surcroît démoli la maison de la famille. Et maintenant, la famille pleure le meurtre de sang-froid de leur fils aîné, Mahmoud, dont le corps demeure aux mains de la Puissance occupante et n'a pas été restitué à sa famille pour être dignement inhumé. Or, qui plus est, la famille de Mahmoud est actuellement au chevet de ses deux autres fils à l'hôpital. Elle prie pour leur survie, alors que le pronostic vital des deux garçons est encore engagé du fait de leurs blessures par balle à la tête et à la poitrine. C'est là un exemple parmi d'autres de la façon dont les politiques d'occupation peuvent briser des vies.

Il est impossible d'enregistrer la totalité des crimes commis quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes et les colons terroristes contre le peuple palestinien. Vous trouverez néanmoins énumérés ci-dessous quelques-uns des nombreux crimes récemment perpétrés par Israël, notamment des démolitions de maisons ainsi que des arrestations et des détentions massives qui, avec le blocus illégal actuel de Gaza, ont tous clairement pour but de rendre la vie impossible aux civils palestiniens et qui ont de graves conséquences pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant.

#### **15 juin 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté au moins 11 Palestiniens, la plupart au cours de raids menés avant l'aube en Cisjordanie.
- Un jeune Palestinien, prénommé Saleh Abu Al-Anad (21 ans), a été grièvement blessé en étant renversé par un véhicule d'occupation israélienne au cours d'un raid mené avant l'aube dans le camp de réfugiés de Balata, à l'est de la ville de Naplouse.
- Les forces de la marine israélienne ont arrêté 10 pêcheurs palestiniens alors qu'ils naviguaient au large de Gaza.

#### **16 juin 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont volé cinq voitures appartenant à des Palestiniens au cours d'une campagne menée avant l'aube dans le village de Bal'in, à l'ouest de Ramallah.
- Les forces d'occupation israéliennes ont blessé deux Palestiniens mineurs et placé en détention huit Palestiniens au cours d'un raid mené avant le lever du jour en Cisjordanie.

#### **18 juin 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes, se déplaçant en jeep, ont pris en chasse quatre Palestiniens alors qu'ils marchaient dans la rue, près de la ville d'Azoun à Qalqiliya, renversant le jeune Hamza 'Oweisat, et plaçant le reste du groupe en détention.

### **19 juin 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 14 Palestiniens, dont 2 femmes, au cours de raids lancés au petit matin dans l'ensemble de la Cisjordanie.
- Les forces d'occupation israéliennes stationnées à l'est de Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, ont ouvert le feu sur des agriculteurs avec des mitrailleuses lourdes, les empêchant d'accéder à leurs terres.
- Un jeune Palestinien, prénommé Arif Jaradat (21 ans), atteint de trisomie 21, a succombé à ses blessures subies le 4 mai dans la localité de Saïr, près de Hébron.

### **20 juin 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 16 Palestiniens, y compris 2 journalistes, dans l'ensemble de la Cisjordanie, et blessé 2 frères par des tirs de balles en caoutchouc.

### **21 juin 2016**

- Mahmoud Raafat Badran (15 ans), du village de Beit Ur al-Tahta en Cisjordanie occupée, a été tué par les forces d'occupation israéliennes. Ses frères, Amir (16 ans) et Hadi (17 ans), ainsi que leurs amis Daoud Abou Hassan (16 ans) et Majd Badran (16 ans), qui se trouvaient dans la voiture avec Mahmoud, ont été grièvement blessés par des tirs israéliens et demeurent dans un état critique.

Il ne fait aucun doute que les violations susmentionnées portent gravement atteinte au droit international humanitaire et au droit pénal international tel qu'énoncé dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous continuerons d'exiger que les coupables de ces crimes de guerre aient à rendre des comptes et que justice soit faite par tous les moyens légaux et pacifiques disponibles. Par ailleurs, nous engageons à nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir immédiatement pour protéger le peuple palestinien et mettre un terme à cette situation dangereuse, qui constitue à l'évidence une menace contre la paix et la sécurité internationales. Comme nous l'avons déjà affirmé par le passé, le peuple palestinien ne peut pas demeurer l'exception à la responsabilité de protéger les civils contre les atrocités et les violations flagrantes du droit, car il ne s'agit pas de statistiques, mais bien d'êtres humains dont les vies sont constamment dévastées. L'événement tragique qui s'est produit hier ne constitue qu'une preuve supplémentaire du mépris total de la Puissance occupante envers les vies et les droits du peuple palestinien, ainsi qu'envers le droit international. Il est grand temps que la communauté internationale mette enfin un terme à l'impunité dont jouit Israël et à ses 50 ans d'occupation, afin de rendre au peuple palestinien la justice qu'il attend depuis si longtemps.

La présente lettre fait suite aux 588 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 16 juin 2016 (A/ES-10/724-S/2016/544), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit

répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---